

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Lot-et-Garonne

## COMMUNE DE DOLMAYRAC

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du vendredi 09 juin 2023**

<b>Nombre de conseillers :</b>	Le 09 juin deux mille vingt-trois, les membres du conseil municipal de la commune de Dolmayrac se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales. <i>Date de convocation : 05 juin 2023</i>
En exercice : <b>14</b>	
Présents : <b>09</b>	
Pouvoirs : <b>02</b>	
Votants : <b>11</b>	

**PRÉSENTS :** M. Gilles GROSJEAN, M. Pierre BERNOU, Mme Sylvie LE LAIZANT, M. Yves HERVÉ, Mme Rose RADJI, Mme Irène RODDE, , Mme Nicole WYSS, M. Arnaud GOUILLON, , Mme Pascale VALBUZZI, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 14 membres.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. Sébastien BOULLAND, Mme Marie-France SABATIE.

**ABSENTS NON EXCUSÉS :** M. Stéphane RUFINO, M. Sébastien SEELIG (Belge), M. Jérôme GUARDINI.

**POUVOIRS :** M. Sébastien BOULLAND donne pouvoir à Mme Sylvie LE LAIZANT et Mme Marie-France SABATIE donne pouvoir à M. Pierre BERNOU.

*Mme Nicole WYSS a été nommée secrétaire de séance.*

**Ordre du jour :**

1. Compte-rendu de la décision du Maire n° 2023-001
2. Élections sénatoriales : désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants
3. Travaux chemin rural Saint-Orens et autorisation donnée au Maire pour signer les baux de servitude avec les familles DAVID et ORTOLAN pour les besoins de ces travaux.

**Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :**

**1 - l'approbation du procès-verbal de séance du :**

**Conseil municipal du 05 avril 2023**

**Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 10.**

**Point n° 1 :**

**Compte-rendu de la décision du maire n° 2023-221**

- Le conseil a pris acte de la décision du Maire.

**Point n° 2 :**

**D-2023-18 : Élections sénatoriales : désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants**

Les deux membres présents du bureau et les plus âgés sont : Mme Irène RODDE et M. Pierre BERNOU,

Les deux membres présents du bureau et les plus jeunes sont : Mme Rose RADJI et M. Arnaud GOUILLON.

VU le Code Electoral et notamment LO.274 à L.327 et les articles R. 130-1à R.171 ;

VU le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs. Le Sénat étant renouvelé par moitié tous les trois ans, 170 sièges sont à pourvoir ;

**2023 - 09**

**VU** la circulaire n° NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs ;

**VU** l'arrêté n° 47-2023-05-04-00001 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants des conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023 ;

**Considérant** que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2023,  
**Considérant** que le conseil municipal doit obligatoirement se réunir le vendredi 9 juin 2023 pour désigner leurs délégués et suppléants,

**Considérant** que dans les communes de moins de 1000 habitants :

- la désignation des délégués et celle des suppléants ont lieu séparément ;
- les suppléants doivent être membres du conseil municipal ;
- le conseil municipal doit élire trois délégués et trois suppléants en vue des élections sénatoriales pour les conseils municipaux de 15 membres.

**Le maire** a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués. Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. Le scrutin majoritaire à deux tours est appliqué.

**Les candidatures enregistrées sont :**

- **M. Pierre BERNOU**
- **M. Gilles GROSJEAN**
- **Mme Rose RADJI**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

**Désignation des délégués - 1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 bulletins

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 11 voix

**Majorité absolue : 7**

**Sont élus délégués en vue des élections sénatoriales au premier tour :**

- **M. Pierre BERNOU**, né le 16/11/1950 à DOLMAYRAC, Dpt 47, a recueilli 11 voix.

Il a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

- **M. Gilles GROSJEAN**, né le 28/06/1957 à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, Dpt 78, a recueilli 11 voix.

Il a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

- **Mme Rose RADJI**, née le 21/04/1968 à VILLENEUVE-SUR-LOT, Dpt 47, a recueilli 11 voix.

Elle a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Le conseil municipal procède alors aux opérations de vote à bulletin secret pour élire, à la majorité absolue, trois suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après appel de candidatures, pour l'élection des suppléants, se présentent :

- **Mme Nicole WYSS**
- **Mme Sylvie LE LAIZANT**
- **M. Arnaud GOUILLON**

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

**Désignation des suppléants - 1er tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11 bulletins

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 11 voix

**Majorité absolue : 7**

**Sont élus suppléants en vue des élections sénatoriales au premier tour :**

- Mme Nicole WYSS, née le 13/09/1951 à DOLMAYRAC, Dpt 47, a recueilli 11 voix.

Elle a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

- Mme Sylvie LE LAIZANT, née le 01/09/1961 à TONNEINS, Dpt 47, a recueilli 11 voix.

Elle a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

- M. Arnaud GOUILLON, né le 07/05/1985 à AGEN, Dpt 47, a recueilli 11 voix.

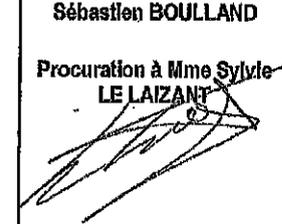
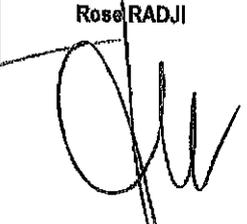
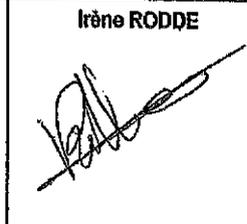
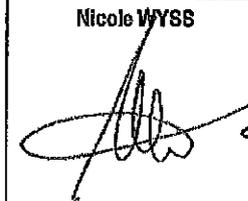
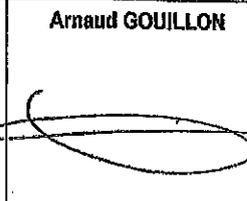
Il a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'élection des délégués et des suppléants choisis parmi les Conseillers municipaux en vue des élections sénatoriales.

**Le maire proclame les élections sénatoriales des délégués et des suppléants clôturée, et ont signé les membres présents.**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**  
**Séance du 09 juin 2023**  
**DES NOMINATIONS des DÉLÉGUÉS et des SUPPLÉANTS**

Gilles GROSJEAN 	Pierre BERNOU 	Sylvie LE LAIZANT 	Yves HERVÉ 
Sébastien BOULLAND Procuration à Mme Sylvie LE LAIZANT 	Rose RADJI 	Stéphane RUFINO Absent	Irène RODDE 
Sébastien SEELIG Absent	Jérôme GUARDINI Absent	Nicole WYSS 	Arnaud GOUILLON 
Marie-France SABATIÉ Procuration à M. Pierre Bernou 	Pascale VALBUZZI 		

**Point n° 3 :**

**D-2023-19 : Travaux chemin rural Saint-Orens et autorisation donnée au Maire pour signer les baux de servitude avec les familles DAVID et ORTOLAN pour les besoins de ces travaux**

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du 03 juin 2020 n° D-2020-10 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**2023 - 10**

**Considérant** que la mairie de Dolmayrac souhaite trouver une solution pérenne au problème de rétention d'eau au niveau du chemin rural Saint-Orens ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'effectuer un busage sous le CR Saint-Orens avec de rejeter les eaux collectées dans le cours d'eau Saint-Orens ;

**Considérant** que pour ce faire, la mairie doit remplir un dossier de demande d'autorisation auprès du SMAVLOT,

**Considérant** que pour réaliser ces travaux, il est nécessaire d'intervenir sur des parcelles privées de deux familles, DAVID et ORTOLAN ;

**Considérant** la demande du SMAVLOT afin que la mairie rédige des autorisations pour les deux propriétaires concernés ;

**Considérant** que ces demandes d'autorisation feront l'objet de contrats de baux ordinaires relatifs à l'occupation d'un terrain privé à titre gratuit ;

**Ouïe l'exposé de Monsieur Pierre BERNOU,**

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés**

**Autorise :** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux sur le CR Saint-Orens.

**Autorise :** Monsieur le Maire à valider le devis de travaux de la CAGV pour un montant de 2 932 € TTC nécessaires à la réalisation des travaux sur le CR Saint-Orens.

---

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 18 h 45.**

**Les délibérations prises ce jour, portent les numéros D-2023-18 et D-2023-19.**

**Signatures :**

**M. le MAIRE, Gilles GROSJEAN**



**Mme Nicole WYSS**  
Secrétaire de séance

